Fiche 3.1

REVITALISER LES CŒURS DE VIE : BUZET

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 23/10/14
3-Corrections CLDR -04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Buzet

1.2 LOCALISATION

La place de Buzet (espace à côté du presbytère).

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La place du presbytère est actuellement utilisée comme lieu de parking et ne constitue pas un espace public convivial. Par ailleurs, elle se situe le long de la N928, route d'accès au centre de Buzet. A cet endroit, la vitesse des automobilistes est importante, ce qui engendre des problèmes de sécurité pour les usagers et se traduit pas une barrière entre cette place et le reste du centre du village.

Un marché public de services devra être lancé par la Commune afin de désigner un auteur de projet pour étudier le meilleur aménagement et piloter l'ensemble des travaux.

L'aménagement consistera en :

- Réaffecter l'ensemble de la place et de la voirie (régionale) en un espace partagé de plain-pied surélevé par rapport aux voiries attenantes afin de ralentir les automobilistes (actuellement trop rapides) ;
- Créer un jeu sur les matériaux (perméables) pour délimiter les espaces de circulation des véhicules motorisés avec éventuellement des potelets (ou mise en place de basses tiges, ne coupant pas la vue tels des noyers) pour accroître la sécurité ;
- Mise en place de mobilier urbain harmonieux et moderne (bancs, poubelles, lampadaires, potelets,…), celui-ci devra être mobile à certains endroits afin de ne pas contraindre le caractère polyvalent de la place ;
- Revoir à la baisse les places de parking selon les besoins en stationnement réels afin de restituer un maximum l'espace au citoyen ;
- Créer des points d'accès à l'eau et à l'électricité ;
- Créer un espace sportif et intergénérationnel : terrain de mini-foot, terrains de pétanque, plaine de jeux, … ;
- Prévoir ponctuellement des aménagements végétalisés sur la place, trop minérale aujourd'hui, en privilégiant les espèces mellifères et indigènes.

L'ensemble de la concertation envisagée ici sera à réaliser en étroite coordination avec le Plan de Cohésion Sociale afin de s'assurer d'une bonne adéquation entre ce projet et ceux menés dans le cadre du PCS.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

15	Installer un accès fixe à l'eau et l'électricité sur les places
16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics

93	Penser systématiquement aux agriculteurs dans les aménagements de la route
161	Installer des bancs et des poubelles

- Idées propres à la création d'une maison de village :

14	Utiliser la place du presbytère à Buzet (arbres, mini-foot, pétanque, plaine de jeux…) qui est actuellement occupée par les bulles à verre
28	Créer des plaines de jeux dans les villages / quartiers qui n'en ont pas
149	Mettre en valeur la route (rue Filée) qui longe le cimetière de Buzet

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La gestion raisonnée des eaux pluviales par la mise en œuvre de surfaces perméables.
- Le choix d'espèces mellifères permettant le développement des insectes pollinisateurs sur la commune, en accord avec la charte Maya.
- Concernant le volet social, le projet porte sur le développement de la cohésion au sein du village. En effet, la création d'un espace de qualité et convivial au sein de Buzet permettra aux habitants de se retrouver et d'organiser des événements.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre à aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.4 « Favoriser et renforcer le vivre-ensemble » et 2.2 « Créer une maison de village à Buzet ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature ;
- le Plan Communal de Mobilité.

Fiche 3.2

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 23/10/14
3-Corrections CLDR -04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

REVITALISER LES CŒURS DE VIE : SOVIMONT

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Sovimont

1.2 LOCALISATION

La place de Sovimont.

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La place de Sovimont a déjà fait l'objet de réaménagements. Les bulles à verres ont notamment été enterrées. La place est sécurisée naturellement par rapport à la rue de la Damejelle par la différence de niveau. Elle est utilisée pour l'organisation de fêtes locales et son réaménagement doit donc tenir compte de cet aspect.
Un arrêt de bus existe sur la place, le long de la rue de la Damejelle. Celui-ci est en hauteur par rapport à la rue et n'est dès lors pas accessible facilement pour les PMR.

Un marché public de services devra être lancé par la Commune afin de désigner un auteur de projet pour étudier le meilleur aménagement et piloter l'ensemble des travaux.
L'aménagement consistera en :

- Réaffecter l'ensemble de la voirie en un espace partagé de plain-pied surélevé par rapport à la rue de Naugimont ;
- Créer un jeu sur les matériaux (perméables) pour délimiter les espaces de circulation des véhicules motorisés avec éventuellement des potelets (ou mise en place de basses tiges, ne coupant pas la vue tels des noyers) pour accroître la sécurité ;
- Mise en place de mobilier urbain harmonieux et moderne (bancs, poubelles, lampadaires, potelets,…), celui-ci devra être mobile à certains endroits afin de ne pas contraindre le caractère polyvalent de la place ;
- Revoir à la baisse les places de parking selon les besoins en stationnement réels afin de restituer un maximum l'espace au citoyen ;
- Créer des points d'accès à l'eau et à l'électricité devront être prévus ;
- Mettre en valeur et sécuriser l'arrêt de bus ; le rendre également accessible aux PMR;
- Prévoir ponctuellement des aménagements végétalisés sur la place, trop minérale aujourd'hui, en privilégiant les espèces mellifères et indigènes.

L'ensemble de la concertation envisagée ici sera à réaliser en étroite coordination avec le Plan de Cohésion Sociale afin de s'assurer d'une bonne adéquation entre ce projet et ceux menés dans le cadre du PCS.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

15	Installer un accès fixe à l'eau et l'électricité sur les places
16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
93	Penser systématiquement aux agriculteurs dans les aménagements de la route
161	Installer des bancs et des poubelles

- Idées propres à la création d'une maison de village :

268	Place de Sovimont - Prévoir un emplacement pour la fête des viticulteurs (chapiteau + place pour les camionnettes)
269	Place de Sovimont - Mettre en valeur et sécuriser l'arrêt de bus
270	Place de Sovimont - Prévoir des places de stationnement
272	Place de Sovimont - Supprimer une partie du béton et reverdir la place
273	Place de Sovimont - Délimiter (fermer) la place avec des basses tiges (noyers, châtaigniers, noisetiers) en ne coupant pas trop la vue.
274	Place de Sovimont - Prévoir un aménagement avec des pavés autodrainants
275	Place de Sovimont - Créer un potager communautaire dans lequel chacun pourrait venir planter ses surplus de plants. Chacun pourrait également se servir.
276	Place de Sovimont - Prévoir des aménagements et mobiliers modulables qui pourraient être déplacés 1 ou 2 fois par an afin de récupérer un grand espace pour une fête ou l'autre

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La gestion raisonnée des eaux pluviales par la mise en œuvre de surfaces perméables.
- Le choix d'espèces mellifères permettant le développement des insectes pollinisateurs sur la commune, en accord avec la charte Maya.
- Concernant le volet social, le projet porte sur le développement de la cohésion au sein du village. En effet, la création d'un espace de qualité et convivial au sein de Sovimont permettra aux habitants de se retrouver et d'organiser des événements.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Sans objet

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature ;
- le Plan Communal de Mobilité.

Fiche 3.3

RÉAMÉNAGER LA PLACE DE LA GARE FRANIÈRE

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 23/10/14
3-Corrections CLDR - 04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Franière

1.2 LOCALISATION

La place de la Gare

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

L'entité de Franière comporte plusieurs espaces publics qui font l'objet de réaménagement dans d'autres fiches projets. Une étude préalable sera donc utile afin d'avoir une vision stratégique globale sur l'ensemble de l'entité de Franière. Cette étude mettra en évidence les besoins spécifiques à prévoir pour chaque espace public.

La place de la Gare de Franière est actuellement minéralisée et est utilisée comme lieu de stationnement. Elle ne possède pas actuellement une qualité suffisante pour permettre la création d'un lieu de rencontre convivial.

Un marché public de services devra être lancé par la Commune afin de désigner un auteur de projet pour étudier le meilleur aménagement de la place et piloter l'ensemble des travaux.
L'aménagement consistera en :

- Réaffecter l'ensemble de la voirie en un espace partagé de plain-pied surélevé par rapport aux voiries attenantes ;
- Créer un jeu sur les matériaux (perméables) pour délimiter les espaces de circulation des véhicules motorisés avec éventuellement des potelets (ou mise en place de basses tiges, ne coupant pas la vue tels des noyers) pour accroître la sécurité ;
- Mise en place de mobilier urbain harmonieux et moderne (bancs, poubelles, lampadaires, potelets,…), celui-ci devra être mobile à certains endroits afin de ne pas contraindre le caractère polyvalent de la place ;
- Revoir à la baisse les places de parking selon les besoins en stationnement réels afin de restituer un maximum l'espace au citoyen et « créer un dépose-minute » ;
- Créer des points d'accès à l'eau et à l'électricité devront être prévus ;
- Prévoir ponctuellement des aménagements végétalisés sur la place, trop minérale aujourd'hui, en privilégiant les espèces mellifères et indigènes.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

15	Installer un accès fixe à l'eau et l'électricité sur les places
16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
93	Penser systématiquement aux agriculteurs dans les aménagements de la route
161	Installer des bancs et des poubelles

- Idées propres au réaménagement de la place :

254	Place de Franière (Infrabel) - Faire de cette place un pôle destinée aux jeunes : PiSC, Agora space, local ouvert pour les jeunes, activités sportives, atelier réparations de mobylettes…
255	Place de Franière (Infrabel) - Faire revivre le bâtiment de la gare qui est actuellement à l'abandon : foyer jeunes, salles de réunion, petite salle de concerts, bistro sympa, logement, coin crèche…
256	Place de Franière (Infrabel) - Prévoir un parking sous forme de zone d'attente pour les voitures qui viennent déposer ou reprendre des navetteurs (un peu plus loin que l'entrée) et prévoir une zone piétonne (verdurée) directement près du bâtiment.
257	Place de Franière (Infrabel) - Prévoir une petite terrasse avec des bancs près de la gare.
258	Place de Franière (Infrabel) - Prévoir un arrêt VAP (voitures à plusieurs) sur la place.
260	Place de Franière (Infrabel) - Améliorer l'ambiance générale des tunnels.
259	Place de Franière (Infrabel) - S'arranger avec Infrabel pour pouvoir réaliser (ou faire réaliser) de vrais beaux graffitis dans les souterrains.

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La gestion raisonnée des eaux pluviales par la mise en œuvre de surfaces perméables.
- Le choix d'espèces mellifères permettant le développement des insectes pollinisateurs sur la commune, en accord avec la charte Maya.
- Concernant le volet social, le projet porte sur le développement de la cohésion au sein du village. En effet, la création d'un espace de qualité et convivial au sein de Franière permettra aux habitants de se retrouver et d'organiser des événements.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec la fiche 2.1 « Revitaliser les cœurs de vie - Franière ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature ;
- le Plan Communal de Mobilité.

Fiche 3.4

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 23/10/14
3-Corrections CLDR - 04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

REVITALISER LES CŒURS DE VIE : SOYE

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Soye

1.2 LOCALISATION

La place de Soye.

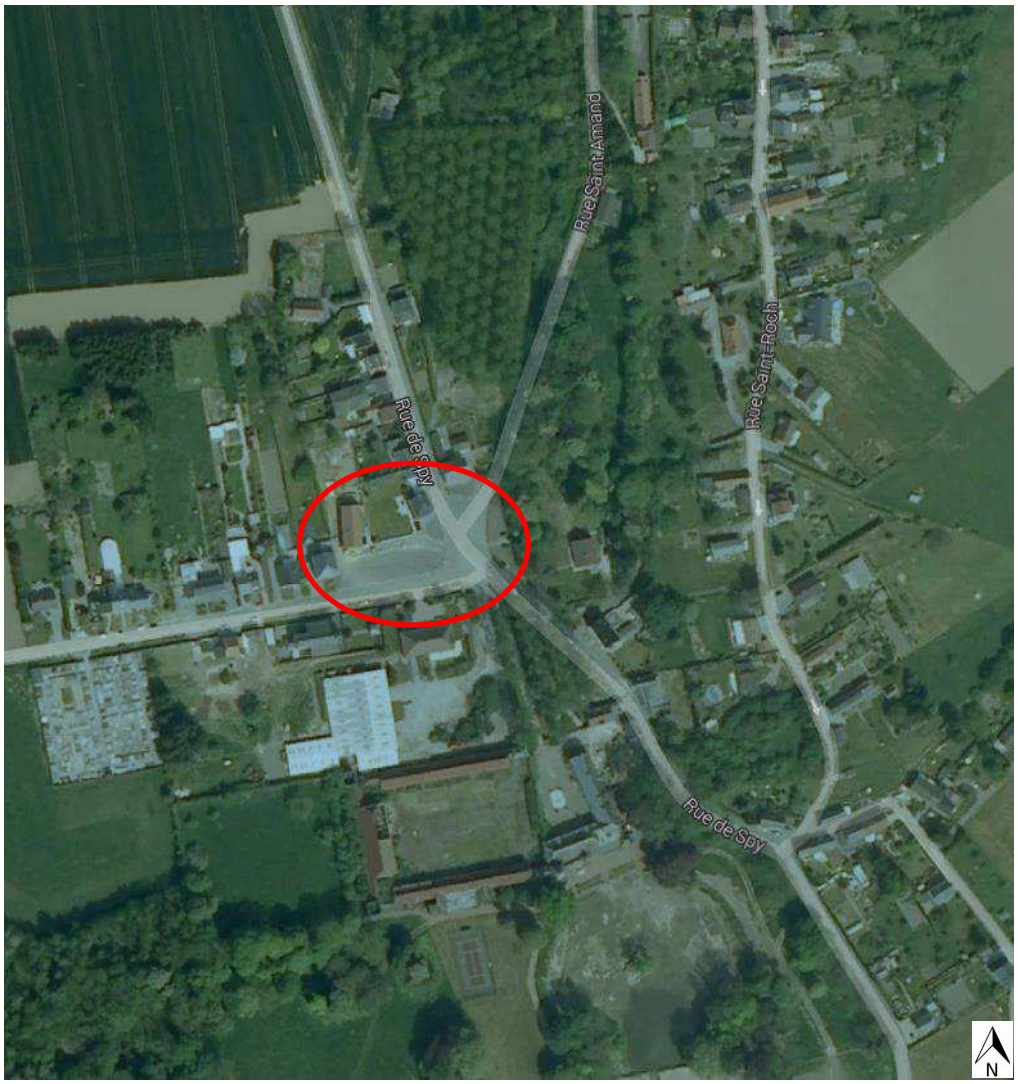

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La place de Soye est actuellement minéralisée et est utilisée entre autres comme lieu de stationnement. Elle est sécurisée par des potelets installés le long de la rue de Spy. Le monument aux morts a été construit le long du ruisseau mais ce dernier est séparé de la place par la rue de Spy.

Un marché public de services devra être lancé par la Commune afin de désigner un auteur de projet pour étudier le meilleur aménagement et piloter l'ensemble des travaux.
Les travaux consisteront en :

- Réaffecter l'ensemble de la voirie en un espace partagé de plain-pied surélevé par rapport aux voiries attenantes ;
- Créer un jeu sur les matériaux (perméables) pour délimiter les espaces de circulation des véhicules motorisés avec éventuellement des potelets (ou mise en place de basses tiges, ne coupant pas la vue tels des noyers) pour accroître la sécurité ;
- Mise en place de mobilier urbain harmonieux et moderne (bancs, poubelles, lampadaires, potelets,…), celui-ci devra être mobile à certains endroits afin de ne pas contraindre le caractère polyvalent de la place ;
- Revoir à la baisse les places de parking selon les besoins en stationnement réels afin de restituer un maximum l'espace au citoyen ;
- Créer des points d'accès à l'eau et à l'électricité devront être prévus ;
- Mettre en place une fontaine à eau sur la place ;
- Mettre en valeur le ruisseau et la statue ;
- Prévoir ponctuellement des aménagements végétalisés sur la place, trop minérale aujourd'hui, en privilégiant les espèces mellifères et indigènes.

L'ensemble de la concertation envisagée ici sera à réaliser en étroite coordination avec le Plan de Cohésion Sociale afin de s'assurer d'une bonne adéquation entre ce projet et ceux menés dans le cadre du PCS.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

15	Installer un accès fixe à l'eau et l'électricité sur les places
16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
28	Créer des plaines de jeux dans les villages / quartiers qui n'en ont pas
93	Penser systématiquement aux agriculteurs dans les aménagements de la route
161	Installer des bancs et des poubelles

- Idées propres à la création d'une maison de village :

261	Place de Soye - Prévoir un aménagement de charme : verdure, bancs, pavés, herbe, zone en dur pour le chapiteau
262	Place de Soye – Redessiner la route (en permettant toujours aux camions et tracteurs de passer)
264	Place de Soye - Prévoir plus de poubelles
265	Place de Soye - Prévoir une fontaine à eau
266	Place de Soye - Réaliser un aménagement qui mettrait en valeur le ruisseau et la statue.

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La gestion raisonnée des eaux pluviales par la mise en œuvre de surfaces perméables.
- Le choix d'espèces mellifères permettant le développement des insectes pollinisateurs sur la commune, en accord avec la charte Maya.
- Concernant le volet social, le projet porte sur le développement de la cohésion au sein du village. En effet, la création d'un espace de qualité et convivial permettra aux habitants de se retrouver et d'organiser des événements.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec la fiche 1.4 « Favoriser et renforcer le vivre-ensemble ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature ;
- le Plan Communal de Mobilité.

Fiche 3.5

CRÉER UNE MAISON DE VILLAGE POUR LE QUARTIER DU LAKISSE

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 23/10/14
3-Corrections CLDR - 04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Quartier du Lakisse à Floreffe

1.2 LOCALISATION

Le quartier du Lakisse se situe à l'extrémité sud-est de la commune de Floreffe et est éloigné du centre de Floreffe de 7 km.

Source : Google Maps

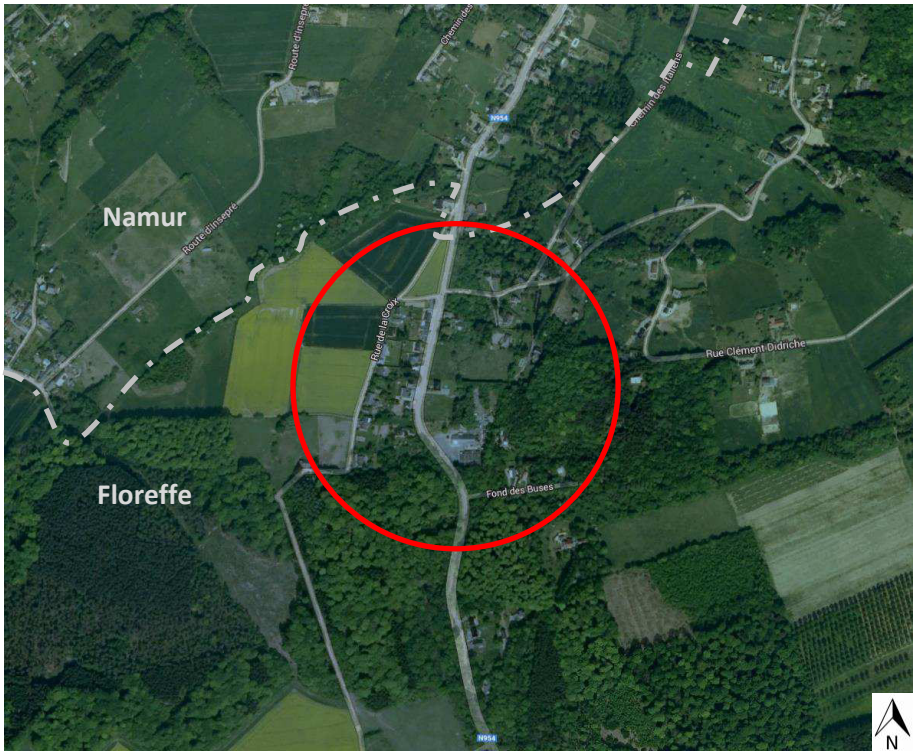

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Le quartier du Lakisse ne dispose pas de lieu public de rencontre, qu'il soit ouvert ou couvert, où les habitants peuvent se rencontrer et organiser des animations.
La création d'une maison de village doit permettre de pallier l'absence d'espace de rencontre dans le quartier. En effet, la maison de village est une infrastructure communale qui se caractérise par sa polyvalence et la diversité des événements et animations qu'elle peut accueillir. Ainsi, elle est destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives initiées par les habitants du quartier.

La maison de village joue un rôle majeur dans la vie du quartier :

- Elle permet de créer des liens entre les habitants du quartier et ainsi de renforcer et développer la cohésion sociale ;
- Elle permet de fournir des services associatifs et culturels aux habitants dans des locaux de qualité et répondant aux normes de sécurité ;
- Elle peut permettre, dans une certaine mesure, de favoriser l'économie locale. En effet, sa polyvalence peut lui assurer une fonction de vitrine pour les produits locaux ainsi que de lieu d'échanges pour les entrepreneurs (échanges entre plusieurs entrepreneurs, échanges entre entrepreneurs et clients, échanges entre entrepreneurs et chercheurs d'emploi, etc.) ;
- Elle peut permettre aussi de valoriser le patrimoine du quartier.

Afin de garantir le bon fonctionnement et le succès de la maison de village, il est nécessaire de :

- Assurer une gestion participative par les habitants appuyés par la Commune ;
- Créer une animation proactive avec des initiatives et des activités qui permettent les échanges entre l'ensemble des habitants ;
- Se préoccuper de l'intégration architecturale et urbaine dans le quartier et notamment dans un souci de cohabitation avec l'environnement urbain et social (limitation des nuisances sonores notamment) ;
- Garantir la polyvalence et la modularité du bâtiment afin d'accueillir le maximum d'activités : réunions, fêtes familiales, loisirs créatifs, spectacles, expositions, soirées, sports, etc. ;
- Opter pour des choix énergétiques pionniers et innovants.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Ces idées ont été listées et numérotées, voici la liste correspondante pour ce projet :

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
19	Rendre les bâtiments publics (bibliothèque, ONE, gare…) accessibles aux personnes à mobilité réduite

- Idées propres à la création d'une maison de village :

21	Modernisation des salles de fêtes locales (cercles) pour plus de convivialité : cuisine, banquets, organisations sportives, rencontres culturelles
23	Créer de nouvelles infrastructures d'accueil pour les groupes, activités et associations (maison de village)

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local essentiellement par la redynamisation de la cohésion sociale au sein du quartier. De plus, en fonction des choix énergétiques et de gestion des eaux pluviales consentis lors de la réalisation de la maison de village, l'impact environnemental du bâtiment sera plus ou moins réduit.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.4 « Développer et renforcer le vivre-ensemble » et 1.11 « Améliorer la gestion et l'utilisation des salles ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal.

Fiche 3.6

AMÉNAGER LA CARRIÈRE DU FLATÔ

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 16/10/14
3-Corrections CLDR - 04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Floreffe

1.2 LOCALISATION

L'accès au site se fait via la N90.

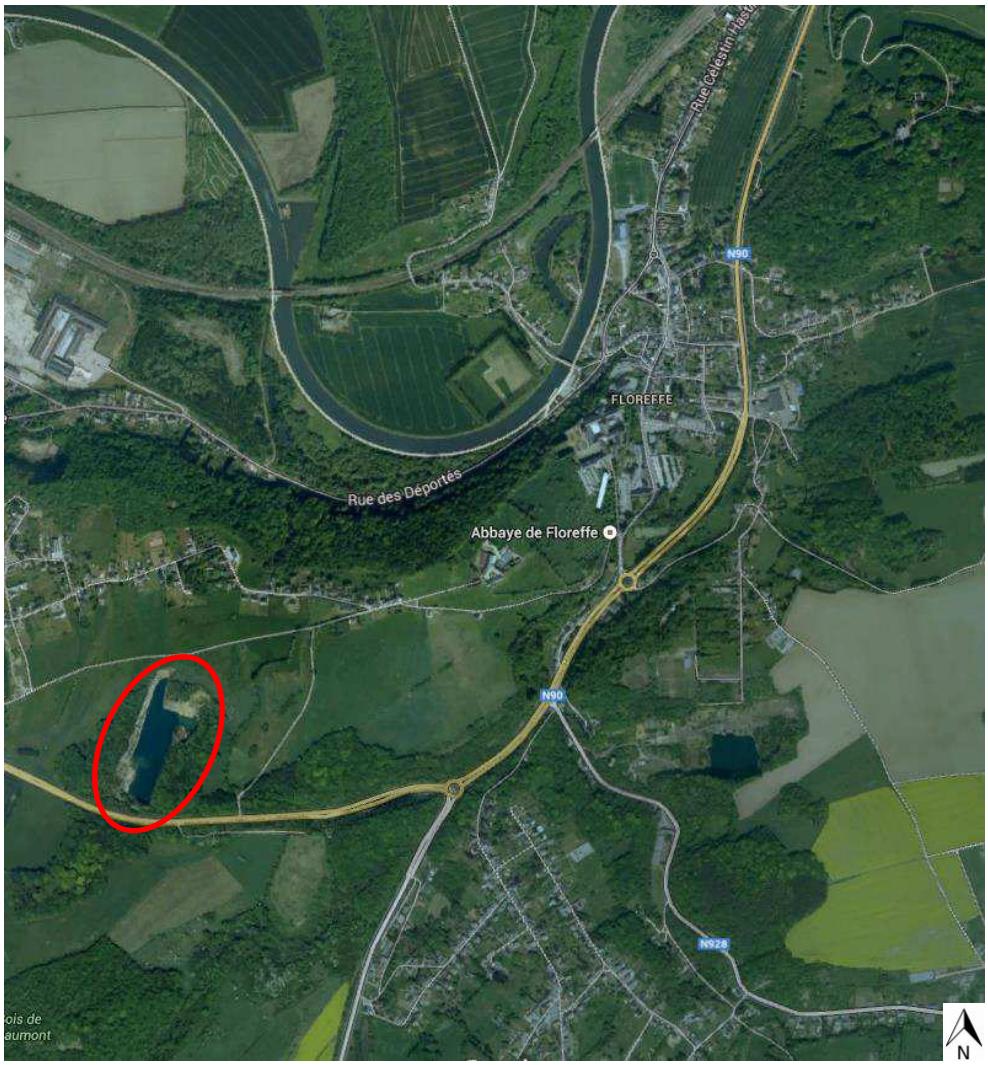

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La carrière du bois de Flatô, près de la N90 à Franière, qui était autrefois exploitée (jusque fin des années 70) pour l'extraction de la dolomie, est aujourd'hui inondée et sert de zone de plongée (propriété communale avec autorisation de plonger pour l'Ecole de plongée de Namur EPN). Une réaffectation en zone de loisirs, par révision du plan de secteur, pourrait ainsi être envisagée, afin de confirmer la vocation touristique et ludique de cette ancienne carrière.

Un marché public de services devra être lancé par la Commune afin de désigner un auteur de projet pour étudier le meilleur aménagement et piloter l'ensemble des travaux.

L'aménagement devra au minimum :

- Veiller à préserver la richesse écologique du lieu ;
- Créer une zone de loisirs (promenades guidées, escalade, …)
- Sécuriser l'ensemble de la carrière (clôturer le périmètre) ;
- Prévoir des promenades pédagogiques ;
- Créer un site de référence en Wallonie pour l'escalade et la plongée ;
- Etc.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

16	Inclure les étudiants dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
53	Développer le tourisme pour développer l'emploi de proximité.
70	Revaloriser les anciens sites industriels désaffectés
161	Installer des bancs et des poubelles

- Idées propres au réaménagement de la place :

106	Réaménager les carrières en zone de loisirs (promenades guidées, escalade, opportunités sportives, accueil d'écoles et objet pédagogique) tout en préservant les richesses écologiques.
124	Développer des collaborations avec les communes voisines
239	Flatô - Aménagement d'un circuit permettant de faire le tour de la carrière (au-dessus des falaises)
246	Assurer une bonne gestion du stationnement aux abords des sites Il y a actuellement moins de problèmes au Flatô. Toutefois il faudrait aussi définir un projet pour la carrière et, au minimum, clôturer le périmètre.

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La protection de la biodiversité du lieu ;
- La création d'une zone de loisirs et de détente pour les habitants
- Au soutien aux activités sportives et touristiques, et donc à l'économie locale

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

- Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Sans objet

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature.

Fiche 3.7

REQUALIFIER LE SITE DE LA GLACERIE

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - ??/ ??/14
3-Corrections CLDR -??/ ??/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Franière

1.2 LOCALISATION

Le site de la Glacerie est compris entre la rue de la Glacerie et la rue de Floreffe.

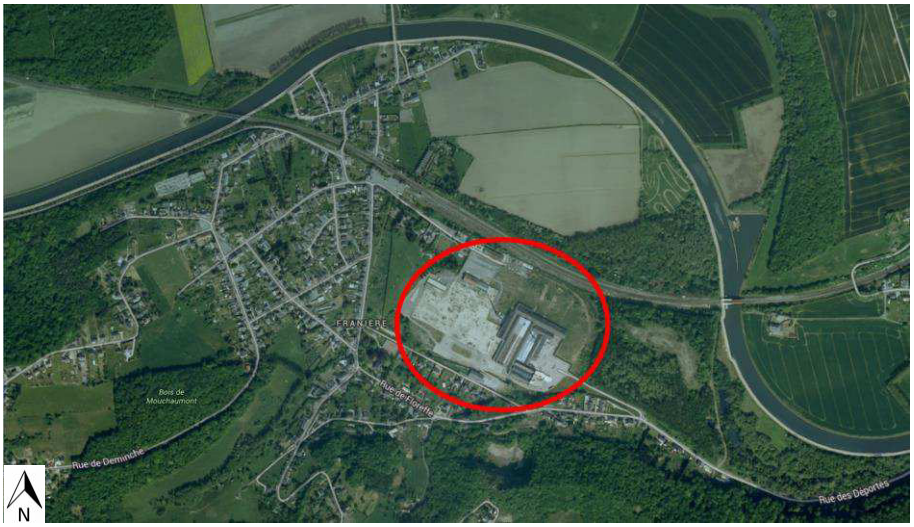

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Le site de la Glacerie est actuellement inoccupé suite à un incendie survenu en mai 2001. Il se situe dans le centre de Franière et mériterait par conséquent d'être réaménagé. Ceci permettrait de requalifier une friche industrielle en y développant des activités diversifiées, répondant aux besoins futurs du village et de la commune.

Le type d'activités à développer sur le site n'est pas encore défini à ce stade mais ceci devra être réfléchi en fonction des besoins et opportunités qui seront exprimés au moment de l'activation de cette fiche-projet.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
70	Revaloriser les anciens sites industriels désaffectés
161	Installer des bancs et des poubelles

- Idées propres à la requalification du site de la Glacerie :

287	Réfléchir au devenir de la glacerie de Franière en termes paysagers

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La requalification d'une friche industrielle en centre de village
- La possibilité de végétaliser le site et donc de renforcer la biodiversité
- La possibilité de perméabiliser un maximum le site
- La possibilité d'offrir un pôle de mixité.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

- Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet pourrait être directement en lien avec les fiches suivantes :

- 2.1 « Revitaliser les cœurs de vie - Franière »
- 2.4 « Réaliser un atelier rural »
- 3.8 « Construire une salle pour les grands événements »

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet, en fonction des activités prévues sur le site pourrait être en lien avec les politiques suivantes :

- Plan Communal de Développement de la Nature
- Plan Stratégique Transversal ;
- Plan Communal de Mobilité ;
- Plan de Cohésion Sociale.

Fiche 3.8

CRÉER UNE SALLE POUR LES GRANDS ÉVÈNEMENTS

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 16/10/14
3-Corrections CLDR - 04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Non déterminé à ce stade.

1.2 LOCALISATION

La localisation n'est pas déterminée à ce stade, cependant il faudra privilégier le réaménagement d'un ancien bâtiment, hangar afin de valoriser le patrimoine existant.
Il s'agira de déterminer une localisation selon les opportunités lors de l'activation de la fiche-projet

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Floreffe dispose actuellement d'une salle des fêtes communale pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes (rue Joseph Piret).
Cette capacité s'avère vite insuffisante au regard des grands évènements organisés dans l'entité.
Dès lors, il faudra prévoir la création d'une salle pour les grands évènements d'une capacité d'au moins 500 personnes afin de répondre aux besoins des habitants.

Cette salle sera une infrastructure communale qui se caractérisera par sa polyvalence et la diversité des événements et animations qu'elle peut accueillir. Ainsi, elle est destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives initiées par les habitants de toute la commune.

La création de cette salle jouera un rôle majeur au sein de la commune, en :

- créant des liens entre les habitants de la commune et ainsi renforcer et développer la cohésion sociale ;
- fournissant des services associatifs et culturels aux habitants dans des locaux de qualité et répondant aux normes de sécurité ;
- favorisant, dans une certaine mesure l'économie locale. En effet, sa polyvalence peut lui assurer une fonction de vitrine pour les produits locaux ainsi que de lieu d'échanges pour les entrepreneurs (échanges entre plusieurs entrepreneurs, échanges entre entrepreneurs et clients, échanges entre entrepreneurs et chercheurs d'emploi, etc.) ;
- valorisant le patrimoine de la commune, en fonction des potentialités

Afin de garantir le bon fonctionnement et le succès de la salle, il est nécessaire de :

- Assurer une gestion participative par les habitants appuyés par la Commune ;
- Créer une animation proactive avec des initiatives et des activités qui permettent les échanges entre l'ensemble des habitants ;
- Se préoccuper de l'intégration architecturale dans son environnement et notamment dans un souci de cohabitation avec les affectations voisines (limitation des nuisances sonores notamment) ;
- Garantir la polyvalence et la modularité du bâtiment afin d'accueillir le maximum d'activités : réunions, loisirs créatifs, spectacles, expositions, soirées, sports, etc. ;
- Opter pour des choix énergétiques pionniers et innovants.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
19	Rendre les bâtiments publics (bibliothèque, ONE, gare…) accessibles aux personnes à mobilité réduite

- Idées propres à la création d'une maison de village :

21	Modernisation des salles de fêtes locales (cercles) pour plus de convivialité : cuisine, banquets, organisations sportives, rencontres culturelles
23	Créer de nouvelles infrastructures d'accueil pour les groupes, activités et associations (maison de village)

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local essentiellement par la redynamisation de la cohésion sociale au sein de la commune. De plus, en fonction des choix énergétiques et de gestion des eaux pluviales consentis lors de la réalisation de la salle, l'impact environnemental du bâtiment sera plus ou moins réduit.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.4 « Développer et renforcer le vivre-ensemble » et 1.11 « Améliorer la gestion et l'utilisation des salles ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal.

Fiche 3.9

CRÉER UNE MAISON DE VILLAGE À SOVIMONT

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 16/10/14
3-Corrections CLDR - 04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Sovimont

1.2 LOCALISATION

Le village de Sovimont se situe au sud par rapport au centre de Floreffe.

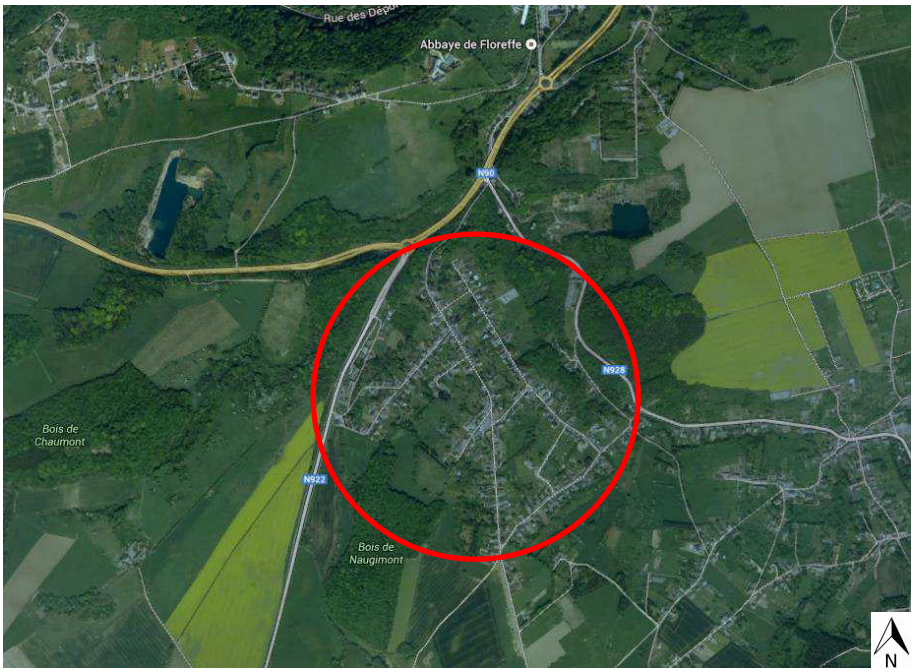

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Le village de Sovimont dispose actuellement d'une place mais celle-ci ci ne présente pas un aspect suffisamment qualitatif pour inciter les échanges entre les habitants. De plus, ces derniers ne bénéficient pas de local leur permettant d'organiser, en tant qu'association ou à titre privé, des activités ou des événements.

La création d'une maison de village doit permettre d'initier de nouveaux échanges entre les habitants et d'accueillir des manifestations qui seront vectrices de lien social. En effet, la maison de village est une infrastructure communale qui se caractérise par sa polyvalence et la diversité des événements et animations qu'elle peut accueillir. Ainsi, elle est destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives initiées par les habitants du village.

La maison de village joue un rôle majeur dans la vie du village :

- Elle permet de créer des liens entre les habitants du village et ainsi de renforcer et développer la cohésion sociale ;
- Elle permet de fournir des services associatifs et culturels aux habitants dans des locaux de qualité et répondant aux normes de sécurité ;
- Elle peut permettre, dans une certaine mesure, de favoriser l'économie locale. En effet, sa polyvalence peut lui assurer une fonction de vitrine pour les produits locaux ainsi que de lieu d'échanges pour les entrepreneurs (échanges entre plusieurs entrepreneurs, échanges entre entrepreneurs et clients, échanges entre entrepreneurs et chercheurs d'emploi, etc.) ;
- Elle permet de créer un nouveau bâtiment emblématique dans le village et ainsi de participer à sa dynamique villageoise.

Afin de garantir le bon fonctionnement et le succès de la maison de village, il est nécessaire de :

- Assurer une gestion participative par les habitants appuyés par la Commune ;
- Créer une animation proactive avec des initiatives et des activités qui permettent les échanges entre l'ensemble des habitants ;
- Se préoccuper de l'intégration architecturale dans le village et notamment dans un souci de cohabitation avec l'environnement social (limitation des nuisances sonores notamment) ;
- Garantir la polyvalence et la modularité du bâtiment afin d'accueillir le maximum d'activités : réunions, fêtes familiales, loisirs créatifs, spectacles, expositions, soirées, sports, etc. ;
- Opter pour des choix énergétiques pionniers et innovants.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
19	Rendre les bâtiments publics (bibliothèque, ONE, gare…) accessibles aux personnes à mobilité réduite

- Idées propres à la création d'une maison de village :

21	Modernisation des salles de fêtes locales (cercles) pour plus de convivialité : cuisine, banquets, organisations sportives, rencontres culturelles
23	Créer de nouvelles infrastructures d'accueil pour les groupes, activités et associations (maison de village)

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local essentiellement par la redynamisation de la cohésion sociale au sein du village. De plus, en fonction des choix énergétiques et de gestion des eaux pluviales consentis lors de la construction de la maison de village, l'impact environnemental du bâtiment sera plus ou moins réduit.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.4 « Favoriser et renforcer le vivre-ensemble », 1.11 « Améliorer la gestion et l'utilisation des salles » et 3.2 « Revitaliser les cœurs de vie - Sovimont ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal.

Fiche 3.10

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 16/10/14
3-Corrections CLDR - 04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

CRÉER UNE MAISON DE VILLAGE POUR L'ENTITÉ DE FRANIÈRE (CENTRE, QUARTIER DES ROCHES, QUARTIER ROBERSART, ETC.)

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Franière

1.2 LOCALISATION

La localisation précise de cette maison de village n'est pas définie actuellement. En fonction des besoins et des opportunités futurs, elle pourra se situer dans un des quartiers de Franière : centre, quartier des Roches, quartier Robersart, etc.)

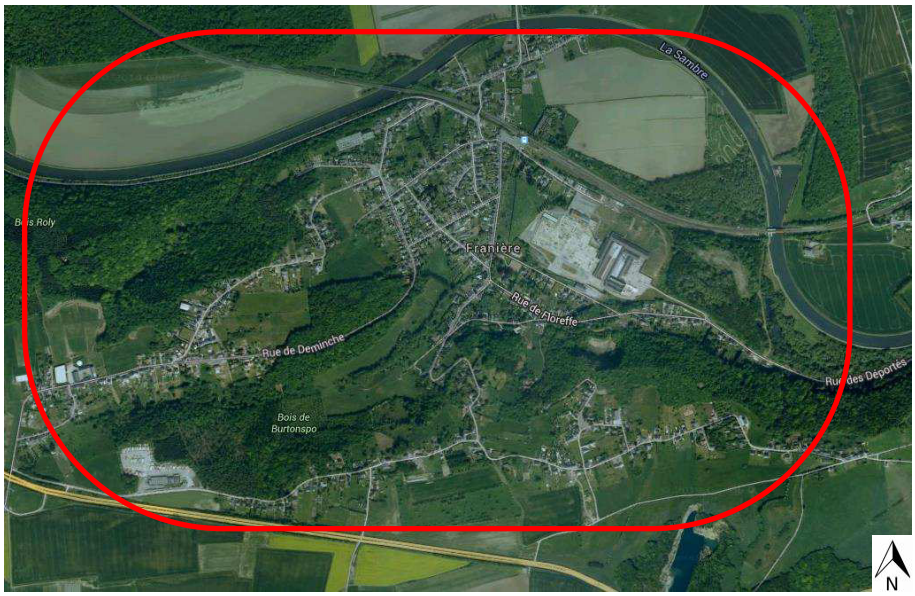

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Franière connaît actuellement un certain développement urbain avec la construction de nouvelles habitations et l'arrivée de nouveaux habitants. Ce dynamisme est notamment observable dans le centre et dans les quartiers des Roches et de Robersart.
Les habitants de Franière peuvent se rencontrer sur les espaces publics de Franière dont la qualité est très hétérogène et encore trop peu propice aux échanges entre habitants. De plus, Franière accueille le centre culturel de Floreffe qui offre des possibilités de locaux pour les associations de la commune. Cependant, ces salles sont fortement demandées et donc peu accessibles pour des activités supplémentaires. De même, il n'est pas possible d'y louer une salle pour des réunions familiales.

La création d'une maison de village doit permettre d'initier de nouveaux échanges entre les habitants (nouveaux et actuels) et d'accueillir des manifestations qui seront vectrices de lien social. En effet, la maison de village est une infrastructure communale qui se caractérise par sa polyvalence et la diversité des événements et animations qu'elle peut accueillir. Ainsi, elle est destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives initiées par les habitants du village.

La maison de village joue un rôle majeur dans la vie du village :

- Elle permet de créer des liens entre les habitants du village et ainsi de renforcer et développer la cohésion sociale ;
- Elle permet de fournir des services associatifs et culturels aux habitants dans des locaux de qualité et répondant aux normes de sécurité ;
- Elle peut permettre, dans une certaine mesure, de favoriser l'économie locale. En effet, sa polyvalence peut lui assurer une fonction de vitrine pour les produits locaux ainsi que de lieu d'échanges pour les entrepreneurs (échanges entre plusieurs entrepreneurs, échanges entre entrepreneurs et clients, échanges entre entrepreneurs et chercheurs d'emploi, etc.) ;
- Elle peut permettre, en fonction des potentialités, de valoriser le patrimoine du village.

Afin de garantir le bon fonctionnement et le succès de la maison de village, il est nécessaire de :

- Assurer une gestion participative par les habitants appuyés par la Commune ;
- Créer une animation proactive avec des initiatives et des activités qui permettent les échanges entre l'ensemble des habitants ;
- Se préoccuper de l'intégration architecturale dans le village et notamment dans un souci de cohabitation avec l'environnement social (limitation des nuisances sonores notamment) ;
- Garantir la polyvalence et la modularité du bâtiment afin d'accueillir le maximum d'activités : réunions, fêtes familiales, loisirs créatifs, spectacles, expositions, soirées, sports, etc. ;
- Opter pour des choix énergétiques pionniers et innovants.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
19	Rendre les bâtiments publics (bibliothèque, ONE, gare…) accessibles aux personnes à mobilité réduite

- Idées propres à la création d'une maison de village :

21	Modernisation des salles de fêtes locales (cercles) pour plus de convivialité : cuisine, banquets, organisations sportives, rencontres culturelles
23	Créer de nouvelles infrastructures d'accueil pour les groupes, activités et associations (maison de village)

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local essentiellement par la redynamisation de la cohésion sociale au sein du village. De plus, en fonction des choix énergétiques et de gestion des eaux pluviales consentis lors de la réalisation de la maison de village, l'impact environnemental du bâtiment sera plus ou moins réduit.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.4 « Renforcer le vivre-ensemble en coordination » et 1.11 « Améliorer la gestion et l'utilisation des salles ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal.

Fiche 3.11

CRÉER UNE MAISON DE VILLAGE FLOTTANTE SUR LA SAMBRE

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 16/10/14
3-Corrections CLDR -04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Ce projet concerne l'ensemble des villages de la commune car chacun d'entre eux est traversé ou longé par la Sambre.

1.2 LOCALISATION

Ce projet se développe sur l'ensemble du tronçon de la Sambre traversant la commune de Floreffe.

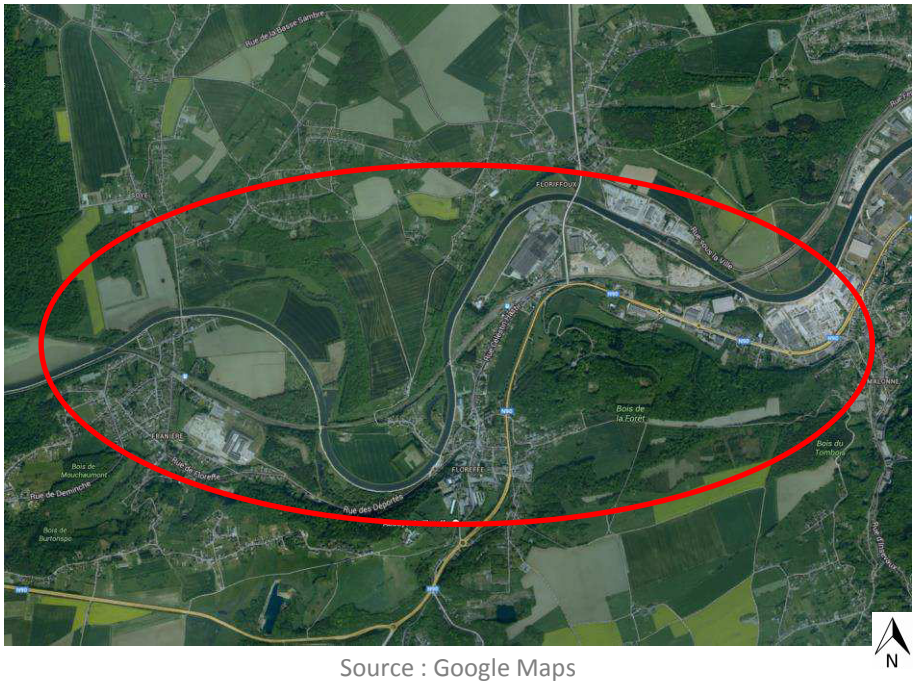

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Floreffe accueille de nombreuses associations sur son territoire, celles-ci étant actives dans de multiples domaines : sport, musique, culture, aquariophilie, etc. Pour mener à bien leurs activités (ponctuelles ou régulières), les associations ont besoin de locaux variés et disponibles tout au long de l'année. A ces demandes, viennent s'ajouter celles des habitants eux-mêmes qui souhaitent organiser des fêtes familiales ou toute autre animation.
Pour faire face à l'ensemble de ces demandes en salles, et ce de manière complémentaire à la création de maisons de village dans différentes entités de la commune, il est proposé d'acquérir une péniche et de la transformer en maison de village.

Cette maison de village atypique doit offrir une option supplémentaire aux associations et aux habitants afin de leur permettre de concrétiser leurs animations et activités. Elle peut être implantée, dans un premier temps, principalement à Floreffe, à proximité de la halte fluviale. A terme, d'autres espaces d'accueil de la péniche peuvent être créés dans ou à proximité des autres villages de la commune.

Cette maison de village joue un rôle majeur dans la vie de la commune :

- Elle permet de créer des liens entre les habitants de la commune et ainsi de renforcer et développer la cohésion sociale ;
- Elle permet de fournir des services associatifs et culturels aux habitants dans des locaux de qualité et répondant aux normes de sécurité ;
- Elle peut permettre, dans une certaine mesure, de favoriser l'économie locale. En effet, sa polyvalence peut lui assurer une fonction de vitrine pour les produits locaux ainsi que de lieu d'échanges pour les entrepreneurs (échanges entre plusieurs entrepreneurs, échanges entre entrepreneurs et clients, échanges entre entrepreneurs et chercheurs d'emploi, etc.) ;
- Elle permet de valoriser le patrimoine de la commune sous deux aspects :
  - valorisation du patrimoine naturel et plus particulièrement de la Sambre
  - valorisation du patrimoine bâti en offrant des points de vue insolites sur le bâti de la commune et notamment sur l'Abbaye

Afin de garantir le bon fonctionnement et le succès de la maison de village, il est nécessaire de :

- Assurer une gestion participative par les habitants appuyés par la Commune ;
- Créer une animation proactive avec des initiatives et des activités qui permettent les échanges entre l'ensemble des habitants ;
- Garantir la polyvalence et la modularité de la péniche afin d'accueillir le maximum d'activités : réunions, fêtes familiales, loisirs créatifs, spectacles, expositions, soirées, sports, etc. ;
- Opter pour des choix énergétiques pionniers et innovants.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

19	Rendre les bâtiments publics (bibliothèque, ONE, gare…) accessibles aux personnes à mobilité réduite

- Idées propres à la création d'une maison de village :

21	Modernisation des salles de fêtes locales (cercles) pour plus de convivialité : cuisine, banquets, organisations sportives, rencontres culturelles
23	Créer de nouvelles infrastructures d'accueil pour les groupes, activités et associations (maison de village)

L'idée de la maison de village flottante est apparue spécifiquement en CLDR lors des discussions relatives aux besoins en salles (CLDR du 25 mars 2014).

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local essentiellement en offrant un support de la cohésion sociale au sein de la commune. De plus, en fonction des choix énergétiques consentis lors de la réalisation de la maison de village, l'impact environnemental du bâtiment sera plus ou moins réduit. Enfin, le fait que cette maison de village prenne la forme d'une péniche permettra une plus grande sensibilisation à la dimension Eau sur la commune et aura donc un rôle pédagogique.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.4 « Développer et renforcer le vivre-ensemble », 1.11 « Améliorer la gestion et l'utilisation des salles » et 2.10 « Valoriser l'eau et les zones humides et assurer leur qualité ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal.

Fiche 3.12

CRÉER UN ESPACE DE RENCONTRE À FLORIFFOUX RUE SAINTE-GERTRUDE (EGLISE)

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 16/10/14
3-Corrections CLDR - 04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Floriffoux

1.2 LOCALISATION

Le terrain est situé le long de la rue Sainte-Gertrude, en face de l'église de Floriffoux.

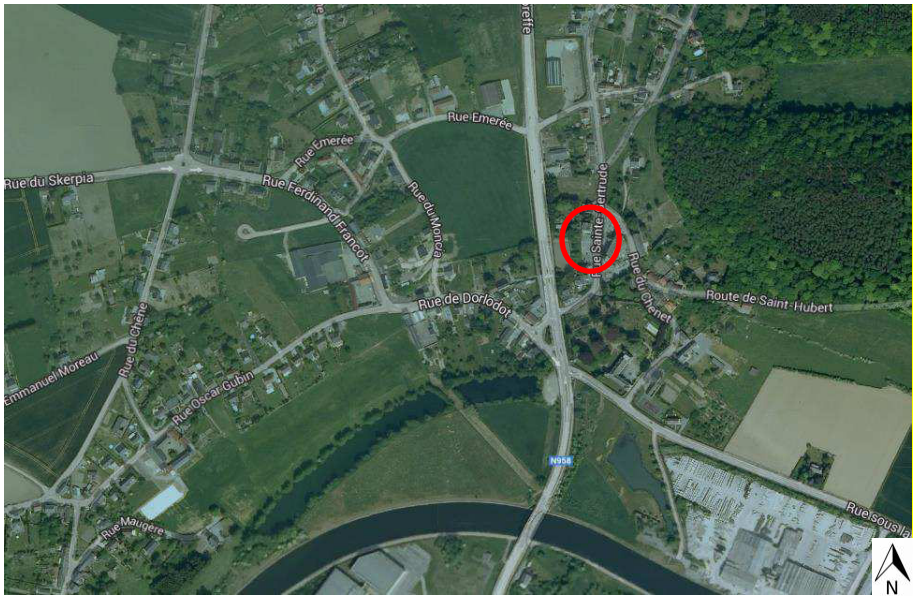

Source : Google Maps

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Le village manque d'une centralité. En effet, la route N958 traverse le village et le scinde en deux parties avec, à l'est, l'ancien noyau villageois concentré autour de l'église et son ancien cimetière et, à l'ouest, l'école et les nouveaux développements immobiliers. La frontière difficilement franchissable de la N958 appelle à la création d'un espace de rencontre de part et d'autre de cette voirie structurante.
La parcelle ciblée ici présente une position relativement centrale au sein de la partie est du village, ce qui la rend facilement accessible pour les riverains.
Il s'agit de créer un espace de rencontre à côté du cœur de vie historique du village, l'église.
Le site est aujourd'hui affecté à une zone de parking avec la présence de bulles à verres ainsi que d'un arrêt TEC sans abris-bus. Il s'agit donc également d'harmoniser l'ensemble de ces éléments dans un aménagement cohérent et convivial.

Le projet devra être réalisé à l'échelle du quartier en intégrant les éléments suivants :

- Espace intergénérationnel polyvalent permettant d'accueillir des habitants de tous âges (perméable) ;
- Sécurité des différents usagers : plateau surélevé au niveau de la voirie afin de créer un espace partagé et de ralentir l'automobiliste ;
- Intégrer des éléments de mobiliers urbains permettant de végétaliser la place et ainsi la rendre plus conviviale ;
- Plantation d'espèces mellifères et indigènes ;
- Point d'accès à l'eau et l'électricité ;
- Bulles à verres à préserver ;
- Possibilité de parking en cas d'évènements dans l'église ;
- Mise en place d'un écran verdurisé aux limites du terrain ;
- Mise en place d'un jeu pour enfants ;
- Aménagement d'un terrain de pétanque.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

15	Installer un accès fixe à l'eau et l'électricité sur les places
16	Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
93	Penser systématiquement aux agriculteurs dans les aménagements de la route
161	Installer des bancs et des poubelles

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La gestion raisonnée des eaux pluviales par la mise en œuvre de surfaces perméables.
- Le choix d'espèces mellifères permettant le développement des insectes pollinisateurs sur la commune, en accord avec la charte Maya pour laquelle la Commune est signataire.
- Les aménagements végétalisés permettront de renforcer la biodiversité sur le site et participeront au maillage écologique de la commune.
- Concernant le volet social, le projet porte sur le développement de la cohésion au sein du village. En effet, la création d'un espace de rencontre intergénérationnel au sein du village permettra aux habitants de se retrouver et d'organiser des événements qui pourront avoir un rayonnement à l'échelle du village ou à celle de la commune.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Préserver le caractère semi-rural de la commune

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est en lien avec les fiches suivantes :

- 1.2 « Créer un espace de rencontre à Floriffoux - clos des Eviaux » ;
- 1.3 « Créer un espace de rencontre à Floriffoux - rue du Moncia ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature.

Fiche 3.13

RENFORCER ET DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL POUR TOURISTES

Priorité
3

Version
1-Version provisoire - 02/10/14
2-Corrections Collège - 16/10/14
3-Corrections CLDR - 04/11/14
4-Version finale – 16/12/14

Liens avec les GT
Cohésion sociale et bien-être
Développement économique
Territoire durable
Mobilité

Réponse aux objectifs
Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

1 LE CONTEXTE

1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Toute la commune.

1.2 LOCALISATION

Pas défini à ce stade mais potentiellement sur tout le territoire communal.

2 LE PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Floreffe présente une attractivité touristique importante, grâce notamment à son patrimoine (bâti, paysager et naturel) et aux activités importantes organisées sur son territoire (festival Esperanzah !, le temps des cadeaux, etc.).
Pour renforcer et dynamiser cette offre touristique, il serait utile de développer des infrastructures d'accueil. Ces infrastructures pourraient être des logements (chambres d'hôtes, hôtels, gîtes, etc.), des points d'accueil en dehors de l'office du tourisme, etc. Le développement de ces infrastructures doit se faire en concertation avec l'office du tourisme, notamment pour les points d'accueil touristiques.

2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

124	Développer des collaborations avec les communes voisines
17	Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics
161	Installer des bancs et des poubelles

- Idées propres à ce projet :

53	Développer le tourisme pour développer l'emploi de proximité.
111	Développer les chambres d'hôtes, les logements touristiques
117	Soutien aux éléments d'envergure existants (Brocante, Esperanzah !, Salon du vin, Temps des cadeaux) en favorisant les retombées positives pour les habitants de l'entité.

2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local en renforçant l'offre touristique qui devrait générer des retombées positives sur l'économie locale. Par ailleurs, ceci est également un incitant à la rénovation de bâtiments existants, ce qui permettra d'améliorer leurs performances énergétiques et donc de diminuer leurs impacts sur l'environnement.

3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

- Promouvoir Floreffe et son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec la fiche suivante :

- 1.10 « Créer une signalétique touristique ».

3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Sans objet